



8, route d'Epinal
25480 ECOLE VALENTIN
Tél. : 03 81 80 54 29
e-mail: asa-sequanie-auto@orange.fr
<http://asa-sequanie.fr/>

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° ... 54/405
du 07/06/2022

41° RALLYE RÉGIONAL DE SEQUANIE

10 septembre 2022

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : Lundi 25 juillet 2022
Ouverture des engagements : Lundi 25 juillet 2022
Clôture des engagements : mardi 30 août 2022
Dates et heures des reconnaissances : 03 septembre de 09h30 à 17h00 et le 10 septembre de 7h à 11h30
Le road book sera disponible en téléchargement sur le site de l'ASA la semaine avant l'ouverture des reconnaissances.
* Vérification des documents et des voitures : **samedi 10 septembre de 7h à 11h15**
Heure de mise en place du parc de départ : **samedi 10 septembre à 7h**
* 1ère réunion des Commissaires Sportifs : **samedi 10 septembre à 10h30**
* Publication des équipages admis au départ, ordre et heures de départ : **samedi 10 septembre à 11h45 – PC du rallye**
Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.
Briefing écrit des pilotes : remis lors des vérifications administratives
* Départ de ZA Lavans Quingey **samedi 10 septembre à 14h30.**
* Arrivée à ZA Lavans Quingey à **partir de 20h59.**
Vérification finale : Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.
Publication des résultats du rallye : samedi 10 septembre, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent PC Course.
* Remise des prix : **samedi 10 septembre** sur le podium en entrée de parc basé sur le classement provisoire.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise le samedi 10 septembre 2022, le Rallye Régional de Séquanie en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le permis d'organisation n°XXXX en date du XX/XX/2022.

Comité d'organisation :

Présidente : Stéphanie POTONNIER et les membres du Comité Directeur de l'A.S.A. Séquanie.
Secrétariat du rallye : A.S.A SEQUANIE - 8, route d'Epinal - 25480 ECOLE VALENTIN
Téléphone : 03 81 80 54 29

Permanence du rallye : 8, route d'Epinal à ECOLE VALENTIN les 7, 8 et 9 septembre 2022 de 17 h 00 à 18 h 30.

Organisateur technique :

ASA Séquanie
Emmanuel GUINCHARD

1.1. OFFICIELS

Présidente de Collège	Josiane CHARLEUX	licence n°	
Commissaires Sportifs	Corinne BEFFY	licence n°	
	A définir	licence n°	
Directeur de Course :	Jacky BERTRAND	licence n° 36906	04/16
Directeurs de Course adjoints PC :	David POUPON	licence n°	
Directeurs de Course ES	Thierry TRONTIN	licence n°	
	Patrice LAFORGUE	licence n°	
Commissaires Techniques Responsable :	Laurent QUERRY	licence n° 212893	04/12
	Claude CUENOT	licence n° 4454	04/05

Commissaires Techniques :	André LALLEMAND	licence n° 55989	04/11
	Michel GUYOT	licence n° 4432	04/08
	Michel PETETIN	licence n° 217737	04/09
Relation avec les concurrents	Fabien PASCAL	licence n° 154264	05/15
Médecin	Julie CHENUT		
Véhicule Tricolore	Alain SIMMEN	licence n°2618	04/12

1.2. Éligibilité

Le Rallye Régional de Séquanie compte pour :
 La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 2,
 Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2022,
 Le Challenge ASA Séquanie 2022.

1.3. Vérifications

Les équipages consulteront sur le site de l'ASA SEQUANIE <http://asa-sequanie.fr> leur confirmation d'engagement ainsi que leurs heures de convocations pour les vérifications administratives qui auront lieu **le 10 septembre de 7h à 11h15** au Garage Gap Automobiles. Les vérifications techniques auront lieu sur le même site de **7h15 à 11h30**. Les vérifications finales seront effectuées au Garage Gap Automobiles ZA Combe Parnette 25440 Lavans Les Quingey.

1.3.1 Rappel de la réglementation standard F.F.S.A

Lors des vérifications techniques, l'équipage ou son représentant devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ. L'équipage ou son représentant devra présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques et systèmes de retenue des casques homologués et les gants homologués pour le pilote. Le départ sera refusé à tout équipage pour lequel les combinaisons, casques et systèmes de retenue des casques et gants ne seraient pas homologués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 41° Rallye Régional de Séquanie doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, au plus tard le
Mardi 30 août 2022

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures avec un minimum de 85 concurrents inscrits.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- Equipage complet de l'ASA Séquanie avec demande d'engagement reçu au plus tard le lundi 15 août 2022 : 270 €
- Réduction parrainage : Réduction à 270 € sur les droits d'engagements consentie à tout équipage autorisé à prendre le départ et ayant participé au rallye de Séquanie 2021 et dont l'engagement parvient au secrétariat de l'épreuve accompagné de celui d'un concurrent qui n'a pas participé à l'édition 2021 et qui sera lui-même autorisé au départ. Ces engagements accompagnés des droits devront impérativement être insérés dans la même enveloppe sans aucune déduction. La régularisation sera effectuée après le rallye.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Forfait : En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 02 septembre 2022. Après cette date cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2022.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.
 L'assistance sera autorisée sur la ZA Combe Parnette Lavans Quingey

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

5.1. Identification des voitures

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

5.2. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le Rallye Régional de Séquanie représente un parcours de 87.90 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale de 12,8 km à parcourir 3 fois et représente une longueur totale de 38,4 kms

L'épreuve spéciale est : ES 1 - 2 - 3 : PAROY / GOUX SOUS LANDET

6.2. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.2.6. Les reconnaissances auront lieu les 03 septembre de 09h30 à 17h00 et le 10 septembre de 7h à 11h30
Seuls 3 passages sont autorisés par spéciale. Aucun panachage n'est possible entre les deux jours de reconnaissances. Ces reconnaissances devront s'effectuer à l'aide d'un véhicule muni d'un macaron spécifique avec un n° d'ordre remis lors du pointage à l'entrée de l'épreuve spéciale. Dans le cadre de la réglementation FFSA et du strict respect de code de la route et des riverains, des contrôles seront effectués. La vitesse de passage en agglomération sera limitée à 20 Km/h.

Le non-respect de ces consignes entraînera l'application des pénalités prévues par la FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaire de route : chasuble orange

Chef de poste : chasuble rouge

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 10 septembre 2022
sur le podium d'entrée de parc final.

Les prix en espèces sont cumulables

Valeur des coupes : 1 500 € (les coupes ne sont pas cumulables)

Général	1 ^{er}	290 €	1 coupe
	2 ^{ème}	170 €	1 coupe
	3 ^{ème}	120 €	1 coupe
Féminin (1)	1 ^{ère}	170 €	1 coupe

Groupe	1 ^{er}	100 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	80 €	1 coupe	si + de 6 partants
	3 ^{ème}	60 €	1 coupe	si + de 10 partants

Classe (1)	1 ^{er}	250 €	1 coupe	
	2 ^{ème}	200 €	1 coupe	Si + de 6 partants
	3 ^{ème}	150 €	1 coupe	Si + de 10 partants

(1) Les prix par groupe, classe et féminin (équipage 100 % féminin) seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 4 partants dans la catégorie concernée.

(2) Les chèques seront envoyés le jeudi 15 septembre par la poste.

⇒ 3 coupes récompenseront les commissaires.